

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 novembre 2021 portant désignation des
membres du Comité de coordination et de suivi de la politique
de transition écologique de la Communauté française**

A.Gt. 11-04-2025

M.B. 24-04-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique, articles 5, 6 et 7 ;

Considérant les propositions transmises par les services du Gouvernement et organismes visés à l'article 1^{er}, §1^{er}, du même décret ;

Considérant l'analyse des candidatures reçues pour représenter les experts indépendants spécialisés ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 novembre 2021 portant désignation des membres du Comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique de la Communauté française est remplacé par ce qui suit :

« Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres du Comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique de la Communauté française, en vertu des articles 5 à 7 du décret du 1^{er} juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique instituant ce Comité :

1) en qualité de représentants du Ministère de la Communauté française :

a) pour le Secrétariat général :

i) membres effectifs :

- Madame Maria AVILES ;

- Madame Sandrine YODTS ;

- Monsieur Jack BRUNELLE ;

- Monsieur André-Marie PONCELET ;

- Madame Laurence VANHEES ;

ii) membres suppléants :

- Monsieur Alexandre MOLLET ;

- Madame Laetitia DELREZ ;

- Madame Véronique LAHEYNE ;

- Monsieur Renaud MENESTRET ;

- Monsieur Luc MATHIEU ;

b) pour l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre communautaire pour Mineurs dessaisis :

- membre effectif : Madame Stéphanie de PAEPE ;

- membre suppléant : Madame Isabelle SACRE ;

c) pour l'Administration générale de la Culture :

- membre effectif : Monsieur Zoubaier GUEDRI ;

- membre suppléant : Madame Amandine MINSCHAERT ;

d) pour l'Administration générale de l'Enseignement :

- membre effectif : Madame Corine LEGROS ;

- membre suppléant : Monsieur Grégory JAC ;

e) pour l'Administration générale des Maisons de Justice :

- membre effectif : Madame Muriel MANDIAU ;

- membre suppléant : Madame Line WITVROUW ;

f) pour l'Administration générale du Sport :

- membre effectif : Monsieur Christophe DE RAMMELAERE ;

- membre suppléant : Madame Cécile HIERNAUX ;

2) en qualité de représentants de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) :

- membre effectif : Madame Dominique JANSSENS ;

- membre suppléant : Madame Nathalie PIPART ;

3) en qualité de représentant du Conseil supérieur de la Culture :

- membre effectif : Madame Françoise HAVELANGE ;

- membre suppléant : Monsieur Gabriel ALLOING ;

4) en qualité de représentant de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) :

- membre effectif : Madame Geneviève BAZIER ;

- membre suppléant : Madame Bérengère PATERNOSTRE ;

5) en qualité de représentant de la RTBF :

- membre effectif : Monsieur Frédéric PAIROUX ;

- membre suppléant : Madame Gwenaëlle DEKEGELEER ;

6) en qualité de représentant de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) :

- membre effectif : Monsieur Olivier DOYEN ;

- membre suppléant : Monsieur Philippe LESNE ;

7) en qualité de représentant de Wallonie-Bruxelles International (WBI) :

- membre effectif : Madame Hinde YOUSOUF ;

- membre suppléant : Monsieur Balthazar NZIRAKISHIMIRIZO ;

8) en tant que membres de moins de 35 ans désignés par la Commission consultative des organisations de jeunesse, par la Commission consultative des maisons et centres de jeunes et par le Forum des Jeunes :

i) membres effectifs :

- Monsieur Quentin LATHUILLIERE ;

- Monsieur Damien SCHOLLE ;

- Madame Louise LEBICHOT ;

ii) membres suppléants :

- Monsieur Adrien PAULY ;

- Monsieur Pierre EVRARD ;

- un(e) représentant(e) du Forum des Jeunes ;

9) en qualité d'expert indépendant spécialisé dans une discipline ou matière :

a) pour la science du changement climatique, les risques climatiques et l'adaptation à ces risques :

- membre effectif : Monsieur Pierre OZER ;

- membre suppléant : Monsieur Julien TOUSSAINT ;

b) pour la biodiversité et les services écosystémiques :

- membre effectif : Madame Anne-Laure JACQUEMART ;

- membre suppléant : Monsieur Johan MICHAUX ;

c) pour les aspects sociaux du changement climatique :

- membre effectif : Monsieur Lionel FRANCOU ;

- membre suppléant : Monsieur Frédéric HESELMANS ;

d) pour la psychologie sociale et la représentation sociale du changement climatique :

- membre effectif : Madame Amélie ANCIAUX ;

- membre suppléant : Monsieur Paul BERTIN ;

e) pour la communication et les techniques de sensibilisation :

- membre effectif : Madame Sarah DESCAMPS ;

- membre suppléant : Monsieur Jacques DE GERLACHE ;

f) pour la politique internationale, européenne et interne du climat :

- membre effectif : Madame Amandine ORSINI ;

- membre suppléant : Monsieur Xavier MARTIN ;

g) pour les échanges de quotas d'émission et mécanismes de l'Accord de Paris :

- membre effectif : Monsieur Tudy BERNIER ;

h) pour l'architecture et les économies d'énergie :

- membre effectif : Monsieur Sergio ALTOMONTE ;

- membre suppléant : Madame Sophie TRACHTE ;

i) pour l'éducation relative à l'environnement :

- membre effectif : Madame Vanessa RASQUINET ;

- membre suppléant : Madame Cécile VAN DE WEERDT. ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 11 avril 2025.

Bruxelles, le 11 avril 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE